

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

31.007

Date du contrôle:

05/10/2023

Lieu du contrôle:

Rue Emile Vandervelde 160 7033 Cuesmes
Belgique

Agent-visiteur:

Massimo Montagna

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

V1 06/11/2023 14:56:40

Prochaine visite avant le:

05/10/2024

Testeur d'installation:

TI-030/6158047

Donneur d'ordre

Nom

SOGEBAT

Adresse

Rue puissant 201, 6040 Jumet, Belgique

Email

jean-francois.pisetta@sogebat.be

Données générales

Adresse de l'installation

Rue Emile Vandervelde 160 7033 Cuesmes Belgique

Type de locaux

Maison Cave réez un étage

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Rue Emile Vandervelde 160, 7033 Cuesmes

Adresse du propriétaire

Rue Emile Vandervelde 160 7033 Cuesmes Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

2452161

Code EAN

Nc

Liaison compteur-tableau

VFVB 4X10

Tension de service

2 x 230 V

Protection générale

40 A 2P

Contrôles

Schémas/plans

NOK

Liaisons équipotentielles

NOK

Fondations

avant 81

Installation électrique

après 81

Description de l'installation

Deux différentiels douze

Nombre de tableaux

1

Différentiel de tête

300mA - 40A - type A

Test BP du DDR

OK

ΔI_n

OK

Contrôle de l'état

NOK

Matériel fixe

NOK

Protection contre les contacts directs

NOK

Protection contre les contacts indirects

NOK

Protection contre les surintensités

NOK

Prise de terre

Piquet

Résistance de terre (Ω)

8

Isolement ($M\Omega$)

0,36

Atlas Controle
 Chaussée De La Hulpe 181 box 1
 1170 Brussels

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur

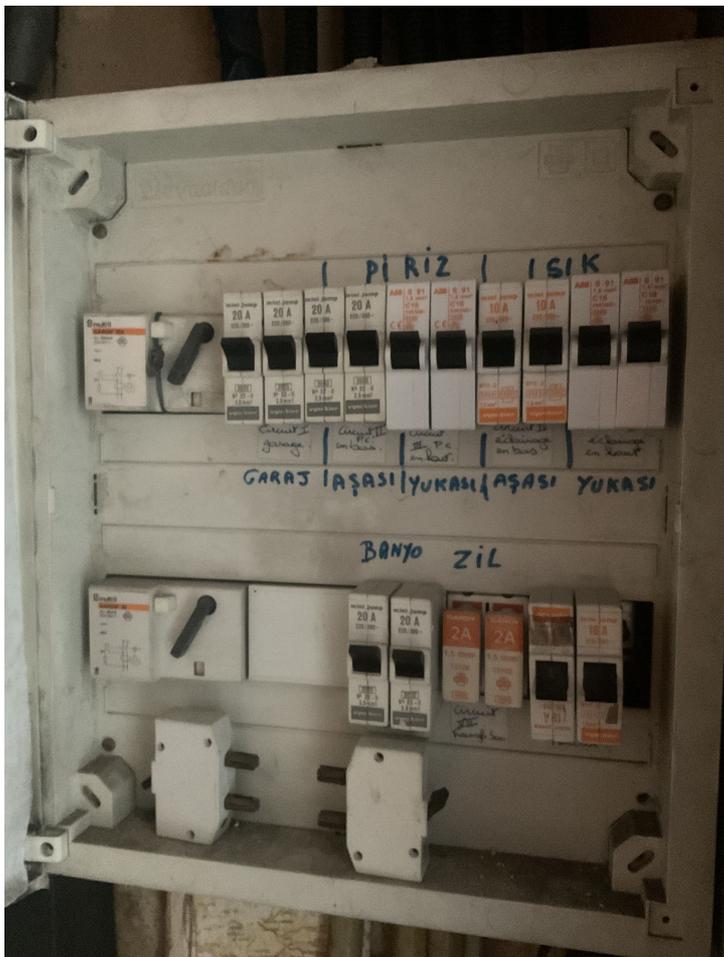



Tableau 1

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Paragraphe
Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.; L3: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
Nous conseillons de supprimer les canalisations hors d'usage.	
L'utilisation de dispositifs fiche(s)/prise(s) n'est autorisée que pour la (les) connexion(s) de canalisation(s) souple(s).	L1: 5.2.6.2.; L3: 5.2.6.2.
Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.

Liste des remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
L'éclairage n'est pas encore installé définitivement.	RDE7
Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.	RDE10
Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.	RDE11
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
VOLUME VAN DE BADKAMER IS NIET GERESPECTEERD (in volume 2 van de bad mag er geen schakelaars geplaat worden)	Badkamer
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Libellé	Photo